



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

SPECIAL N° 138 – AOUT 2021

Recueil publié le 27 août 2021

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 138 – AOUT 2021
Recueil publié le 27 août 2021

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

SOUS-PREFECTURE DES SABLES D'OLONNE

Arrêté N° 199/SPS/21 portant autorisation de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique à l'occasion des Feux de l'Océan 2021 à Saint Hilaire de Riez

**Arrêté N° 199/SPS/21
portant autorisation de surveillance
et de gardiennage à partir de la voie publique
à l'occasion des Feux de l'Océan 2021
à Saint Hilaire de Riez**

**Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-1 ;

Vu la demande présentée le vendredi 20 août 2021 par M. Franck BERNARD, gérant de la société ACTILIUM SÉCURITÉ, sise 37 bis rue de la Grande Sauzaie 85470 Brétignolles-sur-Mer, tendant à obtenir, pour le compte de la mairie de Saint Hilaire de Riez, l'autorisation d'assurer une mission de surveillance et de gardiennage, à partir de la voie publique, à l'occasion des Feux de l'Océan 2021, sur la commune de Saint Hilaire de Riez;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Commandant de la compagnie de gendarmerie des Sables d'Olonne reçu le 24 août 2021 ;

Vu le décret du Président de la République du 12 juillet 2017 nommant Monsieur Benoît BROCARD, préfet de la Vendée ;

Vu le décret du Président de la République du 30 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Johann MOUGENOT en qualité de sous-préfet des Sables-d'Olonne ;

Vu l'arrêté du préfet de la Vendée en date du 29 juin 2021 portant délégation générale de signature à Monsieur Johann MOUGENOT, sous-préfet des Sables-d'Olonne ;

Arrête

Article 1: la société dénommée « ACTILIUM SÉCURITÉ » (n° d'agrément AUT-085-2118-03-21-20190362172), sise 37 bis rue de la Grande Sauzaie 85470 Brétignolles-sur-Mer, représentée par M. Franck BERNARD, est autorisée à assurer la surveillance et le gardiennage, à partir de la voie publique, sur la commune de Saint Hilaire de Riez,

Plage de Sion

la nuit du jeudi 26 août 2021

de 18h00 à 08h00 1 agent de sûreté

la journée du vendredi 27 août 2021

de 16h00 à 02h00 1 coordinateur sécurité générale

de 08h00 à 18h00 3 agents de sûreté

de 08h00 à 12h00 1 agent de sûreté

de 12h00 à 21h00 2 agents de sûreté
de 18h00 à 02h00 27 agents de sûreté
de 18h00 à 02h00 3 agents conducteur de chien
de 02h00 à 03h00 1 agent conducteur de chien

la nuit du samedi 28 août 2021

de 02h00 à 08h00 1 agent de sûreté

Voie publique

la journée du vendredi 27 août 2021

de 08h00 à 02h00 1 agent de sûreté
de 14h00 à 02h00 4 agents de sûreté
de 18h00 à 02h00 7 agents de sûreté

Article 2 : la mission de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique sera exercée par les agents de sécurité de la société « ACTILIUM SÉCURITÉ » figurant dans le tableau ci-dessous. :

Prénom - Nom	N° de carte professionnelle
M. BERNARD Franck	N° 085-2025-12-08-20200337415
M. AKA BOUA Alexandre	N° 085-2025-01-22-20200407856
M. ALINE Steve	N° 085-2026-01-15-20200177145
M. ATLAN Yannick	N° 085-2024-01-22-20190007197
M. BAGO Jean-Marie	N° 085-2024-08-26-20190075354
Mme BARTEAU Elsa	N° 085-2025-07-09-20200722724
Mme BELLENGER Béatrice	N° 085-2024-02-07-20190623481
M. BERNIER Florian	N° 085-2022-04-26-20170165702
M. BOHEC Vincent	N° 085-2023-11-09-20180656845
M. BONI Antonio-Alain	N° 085-2025-12-09-20200218757
M. BONNOTTE Michel	N° 044-2024-05-07-20190002415
M. BOUABID Salim	N° 094-2023-11-19-20180344261
M. BRASSEUR Marc-André	N° 080-2024-11-27-20190135321
M. BUSGUTH Raven	N° 085-2024-01-24-20190023157
M. CAMARA Mohamed	N° 085-2023-09-27-20180656837
Mme CARVAL Véronique	N° 085-2024-04-12-20190667530
M. CRAPET Gérard	N° 085-2024-05-13-20190094692
M. DADE Amadou Diakité	N° 085-2025-06-19-20200186896
M. DIALLO Mohamed	N° 044-2024-04-30-20190052997
M. DUTERTRE Nicolas	N° 085-2026-04-30-20210489315
M. EBONGO Félicien Désiré	N° 085-2024-05-03-20190011200
M. EDMERY Kévin	N° 085-2021-09-21-20150012569
M. FEUGUEUR Damien	N° 085-2024-11-06-20190707966
M. FILHA Walid	N° 085-2024-03-25-20190676607
M. GAULAIN Romano	N° 085-2026-01-14-20200491778
M. GAZEAU Jean Pierre	N° 085-2022-10-05-20170595971
M. GERIN François	N° 085-2024-11-18-20190027471
M. GIRARD Nicolas	N° 085-2026-06-30-20210193474
M. GRAISARD Bernard	N° 085-2024-06-06-20190074928
M. GUILLAUME Teddy	N° 085-2022-04-14-20170589525
M. HENRY Yannick	N° 085-2021-10-26-20160552810
M. HESLOT Jonathan	N° 085-2022-01-25-20170252195
N° d'identification du chien	250268710268541
M. JOUBERT Johann	N° 085-2024-05-15-20190377854
M. KADIMA BUNDUKI Kaddi	N° 085-2024-01-22-20190673879
M. KOUESSOPA Jacques	N° 085-2024-06-17-20190363141
Mme LECLERC Céline	N° 078-2022-08-21-20170600058

M. LEYS Frédéric	N° 085-2024-05-15-20190584724
<i>N° d'identification du chien</i>	<i>250268732140924</i>
M. LORIEAU JérémY	N° 085-2026-03-11-20210709145
M. MANGANE Babacar	N° 085-2024-06-25-20190648351
M. MEGNIN Stéphane	N° 037-2022-08-03-20170616143
M. MONDAY Eric	N° 085-2023-06-29-20180640657
M. MORNET Fabrice	N° 085-2022-06-15-20170299539
Mme MOSER Aurélie	N° 068-2024-11-06-20190367243
<i>N° d'identification du chien</i>	<i>250269606099939</i>
M. MUNDALA Alexandre	N° 085-2025-06-11-20200611628
Mme NGUEMA Irène	N° 085-2024-05-27-20190687014
Mme ORIZET Nora	N° 085-2025-06-17-20200633447
Mme PELLOQUIN Elodie	N° 085-2024-03-15-20190680611
M. PEZON Eric	N° 085-2024-04-04-20190023589
M. PINAULT Patrick	N° 085-2024-05-13-20190296645
Mme PINOUT Clémence	N° 085-2023-06-04-20180314566
M. PONTOIZEAU Gauvain	N° 085-2023-05-29-20180645343
Mme RAHARIJAONA MAHAISON Narindra	N° 085-2023-01-26-20180621919
M. RAMON Pierre	N° 085-2024-01-22-20190025924
M. ROCHER JérémY	N° 085-2026-04-19-20210487200
M. SICAUD Rémi	N° 085-2023-11-06-20180663789
M. SIMSEK Zilkif	N° 085-2023-08-23-20180305068
M. VRIGNAUD Jacky	N° 085-2025-08-03-20200026010

Article 3 : les agents de sûreté visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

Article 4 : la présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet,

- d'un recours gracieux adressé à M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne, 54 avenue Georges Pompidou – CS 90400 – 85109 Les Sables d'Olonne,
- d'un recours hiérarchique envoyé à M. le Ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – cabinet – bureau des polices administratives – Place Beauvau – 75008 Paris),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 Allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes Cedex 01),

dans un délai de 2 mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>

Article 6 :

- M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,
 - M. le Commandant de la compagnie de gendarmerie des Sables d'Olonne,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'au représentant de la société « ACTILIUM SÉCURITÉ ».

Un exemplaire du présent arrêté sera publié sous forme numérique au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée (consultable à l'adresse <http://www.vendee.gouv.fr>).

Fait aux Sables d'Olonne le 26 août 2021

Pour le Préfet de la Vendée et par délégation
Le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,



Johann MOUGENOT